


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 14 octobre 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 08/10/2024
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 08/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Louis Jamet à Aiguillon, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°114-2024 – Gestion des Ressources Humaines
Détermination des ratios « promus-promouvables » pour les
avancements de grade

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 23 OCT. 2024
 Publication : 23 OCT. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian					X	
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas						X
	MASSET Michel						X
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine						X
	PALADIN Alain						X
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à ARMAND José		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

AR Prefecture

047-200068922-20241014-1142024-DE
Reçu le 23/10/2024

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Suppléé par THOUËLLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :			36	4	2 4

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie Buger

Délibération n°114-2024 – Gestion des Ressources Humaines
Détermination des ratios « promus-promouvables » pour les
avancements de grade

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 23 OCT. 2024
Publication : 23 OCT. 2024

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 522-27 du Code Général de la Fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du Comité Social Territorial, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

~~~~~

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2024,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- De fixer le ou les ratios d'avancement de grade pour l'établissement, comme suit :

| Grade d'origine                                        | Grade d'avancement                                     | Taux (%) |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------|
| <b>Filière technique</b>                               |                                                        |          |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 100%     |

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

40 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

**AR Prefecture**

047-200068922-20241014-1142024-DE  
Reçu le 23/10/2024

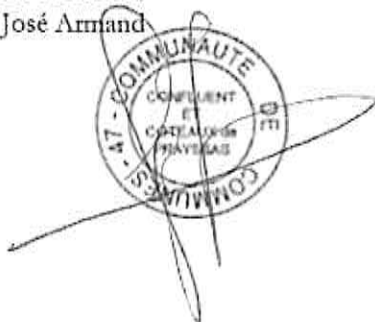
1. **Adopte** le tableau suivant des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade, à compter du 14 octobre 2024 :

| Grade d'origine                            | Grade d'avancement                         | Taux (%) |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------|----------|
| <b>Fillière technique</b>                  |                                            |          |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | Adjoint technique principal de 1ère classe | 100%     |

2. **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger



**AR Prefecture**

047-200068922-20241014-1142024-DE  
Reçu le 23/10/2024